

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'Administration

Séance du 25 novembre 2009

Point n° 7

Délibération n°2008-20

**Approbation du Budget de l'établissement
et de l'organisation des services**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

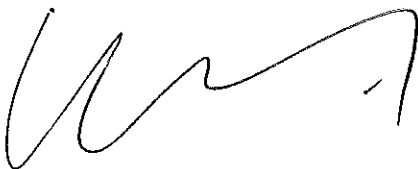
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- approuve le budget prévisionnel 2010 et l'organisation des services;
- approuve le plafond des emplois en ETPT à 42 agents.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009.

Le Président
du Conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

